

ARRETE N° 2023-235

Vu le code de l'éducation, et en particulier ses articles L. 719-1 à L. 719-3 et D. 719-1 à D. 719-47 ;

Vu les statuts de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de Vélizy-Rambouillet ;

Vu les statuts de l'UFR Simone Veil-Santé ;

Vu les statuts du département maïeutique de l'UFR Simone Veil-Santé ;

Vu les statuts du département universitaire de sciences infirmières l'UFR Simone Veil-Santé ;

Vu les statuts de l'UFR de droit et de science politique ;

Vu l'arrêté du Président de l'UVSQ N°2022-173 en date du 23 septembre 2022 portant décision cadre fixant les modalités de recours au vote électronique pour les élections de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu l'arrêté N°2023-200 portant décision relative à l'élection des représentants des personnels au conseil de l'Institut universitaire de technologie de Vélizy-Rambouillet ;

Vu l'arrêté N°2023-198 portant décision relative à l'élection des représentants des étudiants au conseil de l'UFR de droit et de science politique ;

Vu l'arrêté N°2023-199 portant décision relative à l'élection des représentants des étudiants au conseil de l'Institut universitaire de technologie de Vélizy-Rambouillet ;

Vu l'arrêté N°2023-200 portant décision relative à l'élection des représentants des personnels au conseil de l'Institut universitaire de technologie de Vélizy-Rambouillet ;

Vu l'arrêté N°2023-201 portant décision relative à l'élection des représentants des personnels aux conseils de départements de l'Institut universitaire de technologie de Vélizy-Rambouillet ;

Vu l'arrêté N°2023-224 (modifie l'arrêté N°2023-201) en date du 14 novembre 2023 portant décision relative à l'élection des représentants des personnels aux conseils de départements de l'Institut universitaire de technologie de Vélizy-Rambouillet ;

Vu l'arrêté N°2023-225 (modifie l'arrêté N°2023-200) en date du 14 novembre 2023 portant décision relative à l'élection des représentants des personnels au conseil de l'Institut universitaire de technologie de Vélizy-Rambouillet ;

Vu l'arrêté N°2023-206 portant décision électorale relative à l'élection des représentants des étudiants au conseil de gestion du département maïeutique de l'UFR Simone Veil-Santé ;

Vu l'arrêté N°2023-207 portant décision électorale relative à l'élection des représentants des personnels au conseil de gestion du département maïeutique de l'UFR Simone Veil-Santé ;

Vu l'arrêté N°2023-227 portant décision électorale relative à l'élection des représentants des étudiants au conseil du département universitaire de sciences infirmières l'UFR Simone Veil-Santé ;

Vu l'arrêté N°2023-209 portant décision électorale relative à l'élection de représentants des étudiants au conseil de l'Institut Supérieur de Management (ISM-IAE);

Vu l'arrêté N°2023-223 portant décision électorale relative à l'élection de représentants des étudiants au conseil de l'UFR Simone Veil-Santé ;

Vu l'arrêté N°2023-214 portant décision électorale relative à l'élection partielle des représentants des personnels au conseil de l'UFR Simone Veil-Santé ;

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentants des personnels et des étudiants au sein des composantes énumérées ci-dessus auront lieu du **JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 à partir de 8 heures au VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 à 17 heures sans interruption.**

ARTICLE 2 :

Les bureaux de vote pour les élections sont constitués comme suit :

<u>Composantes</u>	<u>Élections</u>	<u>Composition</u>
Bureau centralisateur	Toutes les composantes	<u>Présidente :</u> Mme Anne-Sophie HO MASSAT, DGS <u>Secrétaire :</u> M. Pascal LEPRÊTRE, DAJI Ainsi que l'ensemble des délégués de liste (détaillé ci-dessous)

<p>UFR SIMONE VEIL – SANTÉ</p>	<p>Élection des représentants des étudiants et des personnels au conseil de l'UFR Simone Veil-Santé</p>	<p><u>Président</u> : Mme Karine Le Corre</p> <p><u>Secrétaires</u> : Mme Delphine Paracchi (titulaire) Mme Ségolène Fleury (suppléante)</p> <p><u>Asseseurs</u> : M. Philippe Charlier (délégué de liste) Mme Louise Beurlet (déléguée de liste) Mme Andréa Hulin (déléguée de liste) Mme Mascha Denachaud (déléguée de liste) M. Pierre Tatincloux (délégué de liste)</p>
<p>DEPARTEMENT MAIEUTIQUE DE L'UFR SIMONE VEIL SANTÉ</p>	<p>Élection des représentants des personnels et des étudiants au conseil de gestion du département maïeutique</p>	<p><u>Président</u> : Mme Karine Le Corre</p> <p><u>Secrétaires</u> : Mme Delphine Paracchi (titulaire) Mme Ségolène Fleury (suppléante)</p> <p><u>Asseseurs</u> : Mme Aude Stebach (déléguée de liste) M. Alexandre Leszczynski (délégué de liste)</p>
<p>DEPARTEMENT DUSI DE L'UFR SIMONE VEIL - SANTÉ</p>	<p>Élection des représentants des étudiants au conseil du département universitaire de sciences infirmières l'UFR Simone Veil-Santé</p>	<p><u>Président</u> : Mme Karine Le Corre</p> <p><u>Secrétaires</u> : Mme Delphine Paracchi (titulaire) Mme Ségolène Fleury (suppléante)</p> <p><u>Asseseurs</u> : M. Philippe Charlier (délégué de liste) Mme Louise Beurlet (déléguée de liste) Mme Andréa Hulin (déléguée de liste) Mme Mascha Denachaud (déléguée de liste) M. Pierre Tatincloux (délégué de liste)</p>
<p>INSTITUT SUPERIEUR DU MANAGEMENT- IAE</p>	<p>Élection des représentants des étudiants au conseil de l'ISM-IAE</p>	<p><u>Président</u> : Mme Sylvie Thiery</p> <p><u>Secrétaires</u> : M. Pierre Chalaye Mme Morgane Bernimont M. Hervé Chomienne</p> <p><u>Asseseurs</u> : M. Lucas Rayan Moreel M. Enguerrend Philip Bosserolles de Saint-Julien</p>

<p>IUT DE VELIZY-RAMBOUILLET</p>	<p>Élection des représentants des personnels aux conseils de départements et conseil de l'Institut universitaire de technologie de Vélizy-Rambouillet</p>	<p><u>Président</u> : Mme. Catherine MOREAU (titulaire)</p> <p><u>Secrétaires</u> : Mme. Chrystelle SCAFARTO (titulaire) Chantal DUMAS (suppléante)</p> <p><u>Asseseurs</u> : M. Pascal RUAUX M. Yann LOYER</p>
<p>UFR DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE</p>	<p>Élection des représentants des étudiants au conseil de l'UFR de droit et de science politique</p>	<p><u>Présidente</u> : Mme Carole Marinheiro</p> <p><u>Secrétaires</u> : Mme Marie-Thérèse Le Guern (titulaire) Mme Véronique Moreau (suppléante)</p> <p><u>Asseseurs</u> : M. Aymeric VEZINAT (délégué de liste) M. Foucauld-Marie PAIN (délégué de liste) M. Aaron BARTIN (délégué de liste)</p>

ARTICLE 3 :

La cérémonie de scellement des urnes se tiendra le 22 novembre 2023 à 10 heures en visioconférence.

ARTICLE 4 :

Le dépouillement aura lieu le vendredi 24 novembre 2023, à 17 heures 15 en visioconférence.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice générale des services ainsi que les personnes précitées sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 21 NOV. 2023

Le Président de l'université,

